



PREMIÈRE
MINISTRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MIEUX PRESERVER ET VALORISER NOS ECOSYSTEMES

La planification écologique de la biodiversité

20 juillet 2023

**FRANCE
NATION
VERTE >**

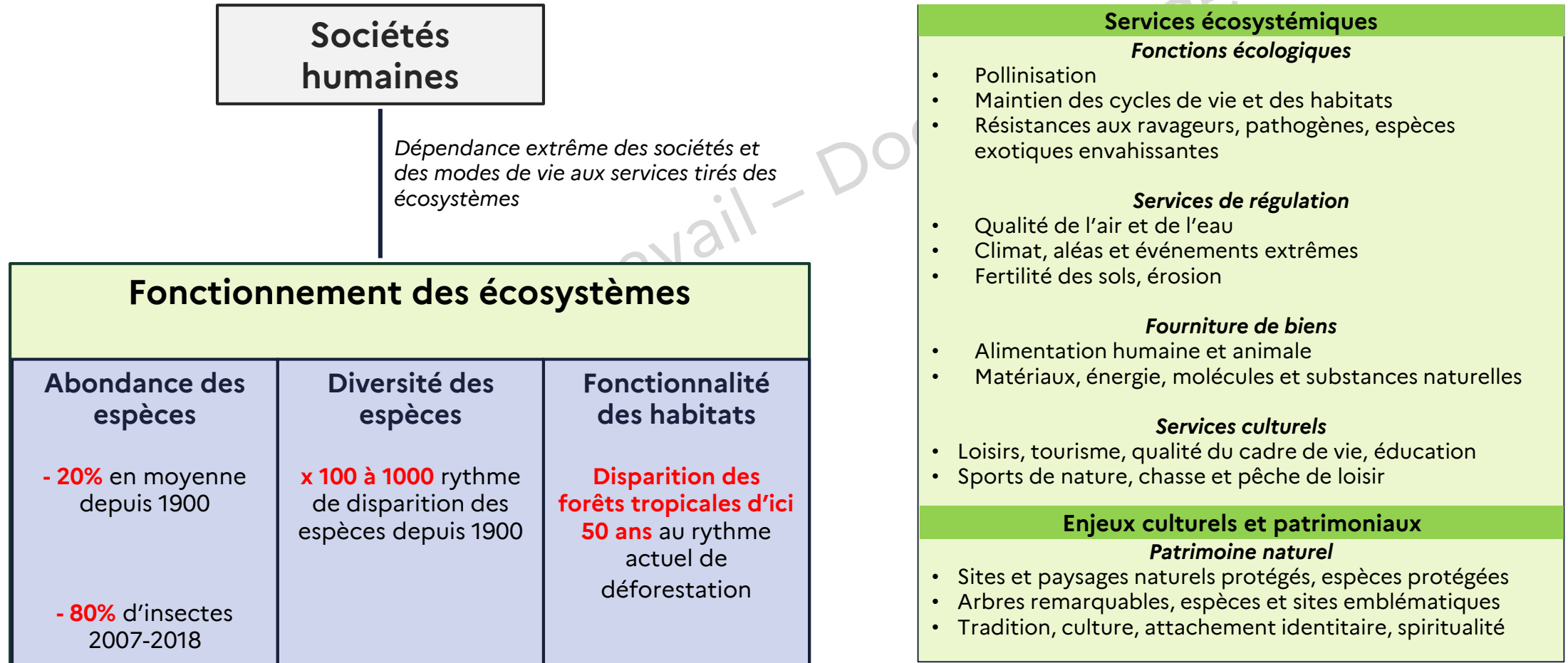
Agir • Mobiliser • Accélérer

Sommaire

Constats et enjeux	3
Préserver la nature en réduisant les facteurs de pression	10
Préserver la nature en accompagnant les secteurs prioritaires	21
Restaurer la nature	33
Mobiliser les acteurs	45
Enjeux transversaux	55

Constats et enjeux

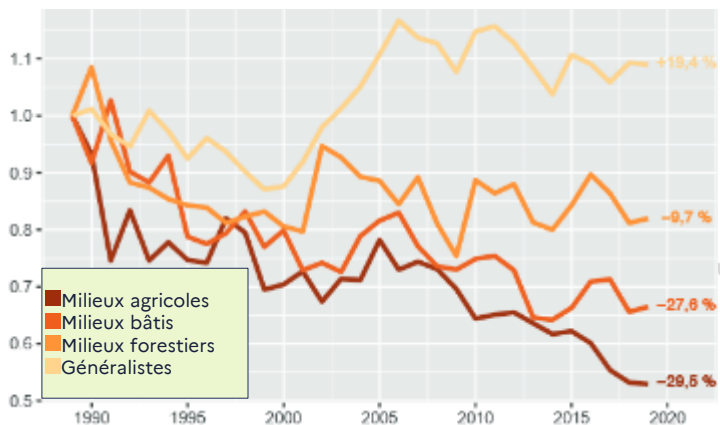
Les sociétés humaines reposent sur les services tirés de la biodiversité et sont mises en danger par son effondrement



L'effondrement de la biodiversité est une réalité nationale, avec une attention particulière à porter en Outre-mer

Les populations animales continuent à décliner

Évolution temporelle de l'abondance relative des populations d'oiseaux par groupe de spécialisation (STOC)



-78%
 d'abondance en arthropodes dans les prairies 2008-2017

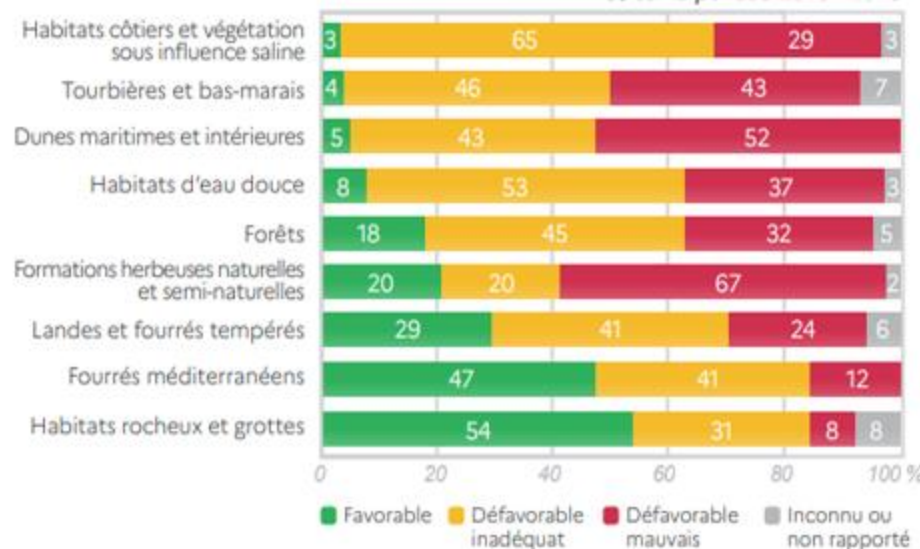
-54%
 des populations de chauves-souris en métropole 2006-2019

Les habitats continuent à se dégrader

Évaluation scientifique de l'état de conservation des milieux

En métropole

% sur la période 2013 - 2018



Origine des données : UMS Patrinat, Rapportage DHFF. 2020

Le cas particulier des Outre-mer

80%
 de la biodiversité française dans les outre-mer

10%
 des récifs coralliens mondiaux dans les outre-mer

18 k
 espèces endémiques dans les outre-mer

Les contributions de la nature aux sociétés humaines sont nombreuses mais s'érodent

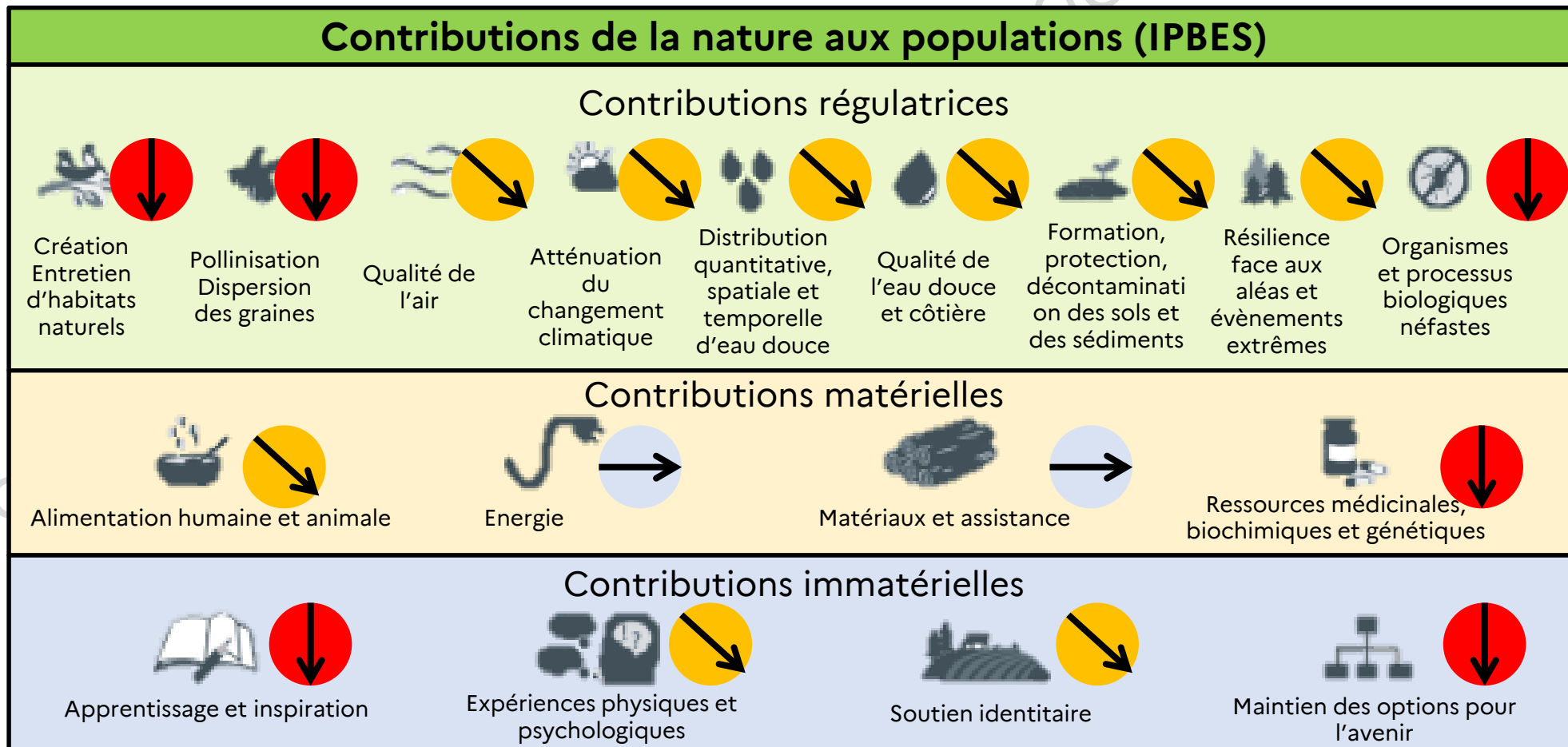
Tendances mondiales de la nature à maintenir ses contributions de 1970 à aujourd'hui

A la hausse

Maintien

A la baisse

Très forte baisse



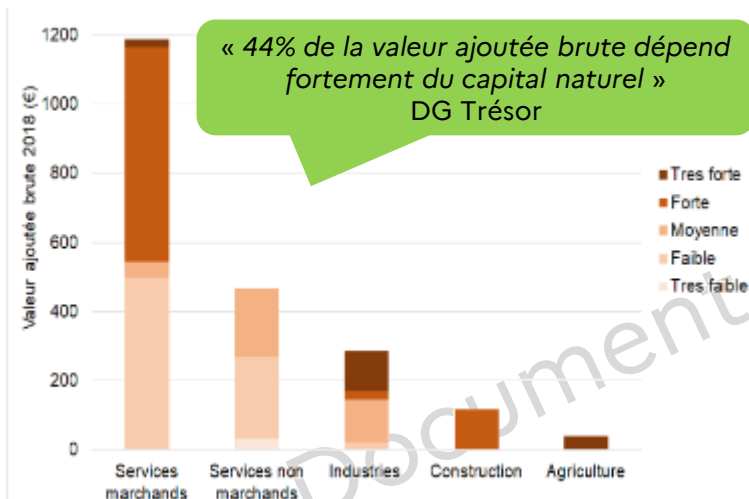
L'effondrement de la biodiversité : un risque majeur pour les sociétés humaines

L'effondrement de la biodiversité remet en cause toute l'organisation des sociétés humaines

Il est possible de mesurer le coût induit par la dégradation de certains services

Des points de bascule menacent les modes de vie et la stabilité du système économique

Dépendance de l'économie française au capital naturel (% valeur ajoutée brute, 2021)



Exemple de conséquences de l'effondrement de la biodiversité en France

- **Pollinisation** : 2,3 à 5,3 Mds €/an de pertes, pratiquement irremplaçables par du travail
- **Régulation des ravageurs** : 400 €/ha/an soit 11,4 Mds€/an à compenser par des pertes de rendements ou des pesticides, au détriment de la biodiversité (rétroaction positive)
- **Lutte contre le frelon asiatique, prédateur des pollinisateurs** : 11 M€/an pour la seule destruction des nids (espèce exotique envahissante)
- **Séquestration de carbone en forêt** : 7 à 25 Mds €/an en France métropolitaine
- Et aux États-Unis : **Régulation des ravageurs par les chauve-souris** : 3,8 Mds\$/an de pertes agricoles dues à l'épidémie de WNS (maladie exotique)

Exemple de conséquences sur l'agriculture

- **Disparition des espèces pollinisatrices** qui menace plus des trois quarts des principales catégories de cultures vivrières mondiales qui représentent 35% des volumes de production de l'alimentation humaine dont fruits et légumes, légumineuses, oléagineux...

Vulnérabilité des marchés financiers, risque de contagion et d'emballement

42% des actifs détenus par les institutions financières française dépendent fortement d'au moins un service écosystémique
 Les institutions financières contribuent aux risques auxquels elles sont exposées

En particulier, dépendances extrêmes de :

- **La bioéconomie** : agriculture, pêche, sylviculture, biomasse
- **L'industrie pharmaceutique** : 70% des médicaments et anticancéreux proviennent directement des réservoirs naturels

Dans un premier temps, compenser l'effondrement de la biodiversité est possible mais très coûteux

« 80 % des emplois sont en lien avec la biodiversité »
 CESE

Il existe des seuils à partir desquels l'adaptation devient impossible

Les causes de l'effondrement de la biodiversité

Changement d'usage des terres et des mers	Surexploitation	Changement climatique	Pollutions	Espèces exotiques envahissantes
30% de la perte de biodiversité mondiale	23% de la perte de biodiversité mondiale	14% de la perte de biodiversité mondiale	14% de la perte de biodiversité mondiale	11% de la perte de biodiversité mondiale
<ul style="list-style-type: none"> Artificialisation terrestre, littorale et marine Dégradation des fonds marins Fragmentation des espaces naturels Simplification et homogénéisation du paysage Anthropisation des milieux Mauvaises pratiques agricoles et déforestation importée Dérangement de la faune 	<ul style="list-style-type: none"> Surpêche Mauvaise gestion des sols Mauvaises conditions d'exploitation forestière Surfréquentation touristique Braconnage 	<ul style="list-style-type: none"> Impossibilité de certaines espèces à s'adapter suffisamment vite Disparition d'habitats Acidification et réchauffement de l'océan 	<ul style="list-style-type: none"> Produits phytosanitaires Excès d'engrais Dégradation de la qualité des eaux littorales Pollution chimique et industrielle, aiguë et diffuse Pollution plastique et déchets Résidus de médicaments Pollution lumineuse Pollution sonore Pollution thermique 	<ul style="list-style-type: none"> Introduction de ravageurs et maladies nuisibles Voies d'introduction volontaires et involontaires, dont tourisme et navires Prolifération, étouffement et déstabilisation des écosystèmes Épizooties et épidémies
<p>Synergies (adaptation, solutions fondées sur la nature, protection de la biodiversité ordinaire et liée aux activités humaines, notamment en milieu ouvert) et risques à maîtriser (bio-carburant, bois-matériau)</p>				
<p>Les facteurs de pression sont causés par les activités humaines et doivent interroger collectivement nos :</p> <ul style="list-style-type: none"> Choix politiques Préférences économiques Pratiques industrielles Consommation (produits carnés ou de la mer, logements) 				

Les leviers d'action, 4 axes de la SNB

Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité

Limiter le **changement d'usage des terres et des mers**

Lutter contre la **surexploitation des espèces**, en France comme à l'étranger

Réduire l'impact du **changement climatique** sur la biodiversité par les politiques climat

Réduire les **pollutions** (chimiques, lumineuses, plastiques ou encore due aux intrants agricoles)

Lutter contre les **espèces exotiques envahissantes**

Accompagner plus spécifiquement les **secteurs prioritaires pour réduire leurs impacts sur la biodiversité** (*agriculture, pêche, aquaculture, production d'énergie, construction, infrastructures de transport, tourisme, culture et sport*)

Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible

Restaurer les **continuités écologiques** et ramener de la nature en ville

Renforcer la résilience des **écosystèmes forestiers**

Favoriser les **haies**, en particulier en milieux agricoles

Restaurer les **zones humides**

Restaurer les **sols**

Inverser le déclin d'espèces phares menacées, en particulier les espèces endémiques dans les Outre-mer

Mobiliser tous les acteurs

Assurer l'**exemplarité de l'Etat et des services publics**

Accompagner l'engagement des **entreprises** pour la biodiversité

Accompagner l'action des **collectivités territoriales**

Mobiliser les **citoyens tout au long de la vie**

Garantir les moyens d'atteindre ces ambitions

Développer et valoriser la **connaissance** des données et enjeux biodiversité

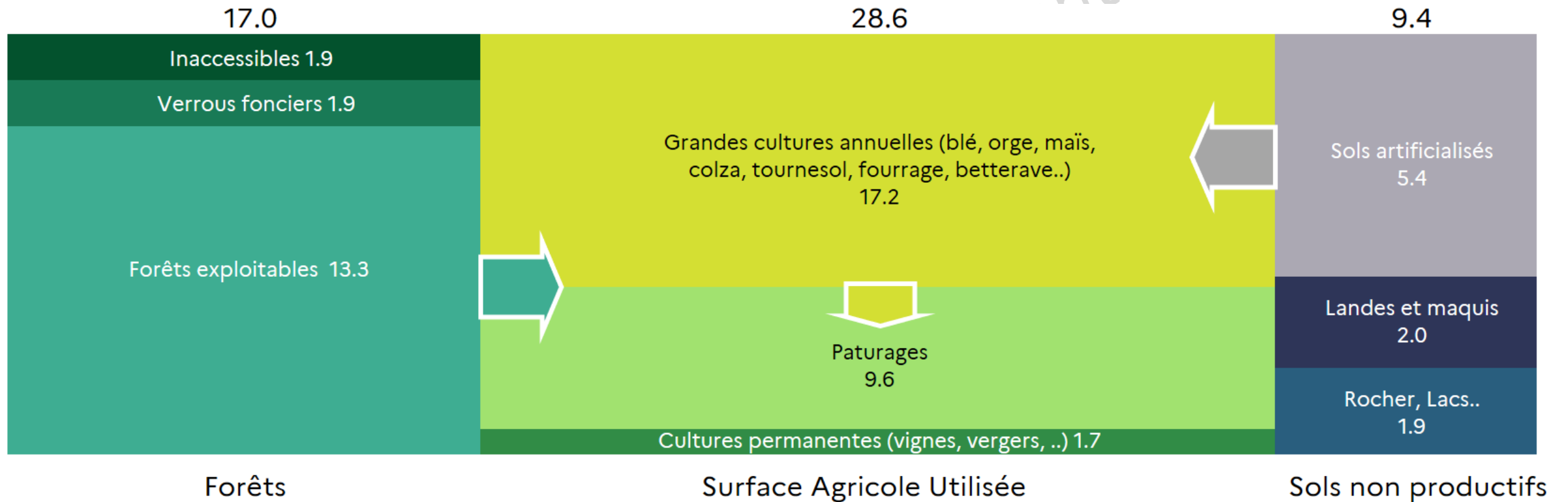
Mobiliser les **financements publics et privés** en faveur de la biodiversité, en France comme à l'étranger

Mettre en place une **gouvernance** interministérielle de pilotage et de **redevabilité** de la SNB

Préserver la nature... En réduisant les facteurs de pression

*Changement d'usage
des terres et des mers*

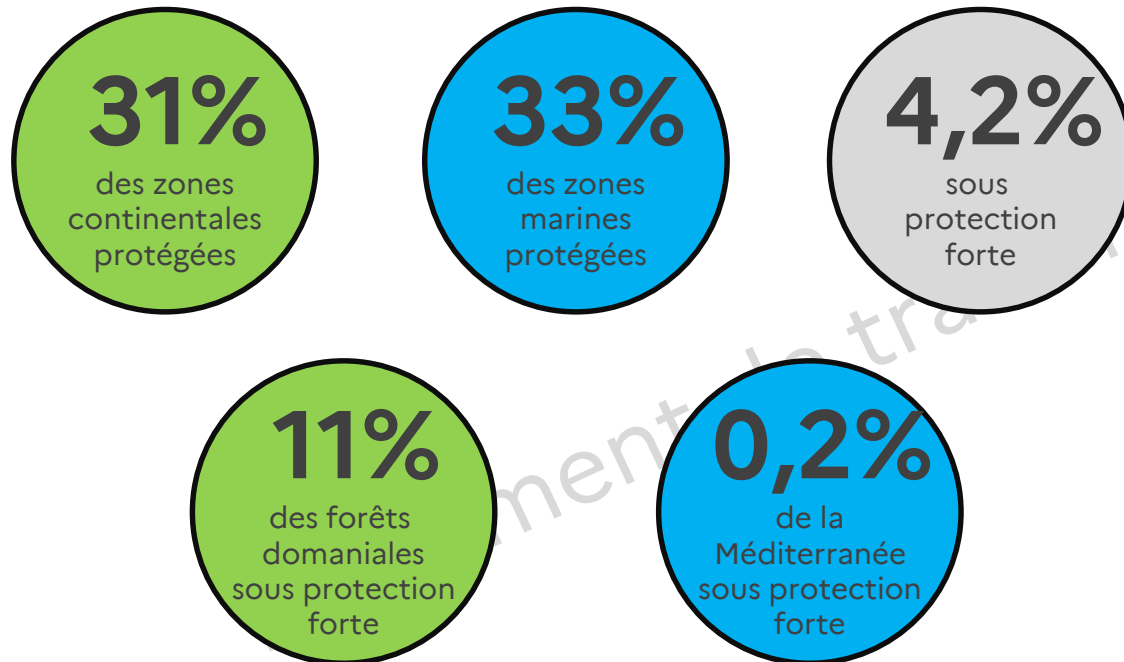
Étalement urbain, déprise agricole, perte de surfaces en herbe, modes d'élevage – plusieurs tendances qui s'opposent



Utilisation du territoire, France Métropolitaine, Mha, 2020

Un réseau d'aires protégées cohérent et ambitieux

10% d'aires sous protection fortes au sein d'un réseau à la gestion efficace



Déjà atteint en 2023...

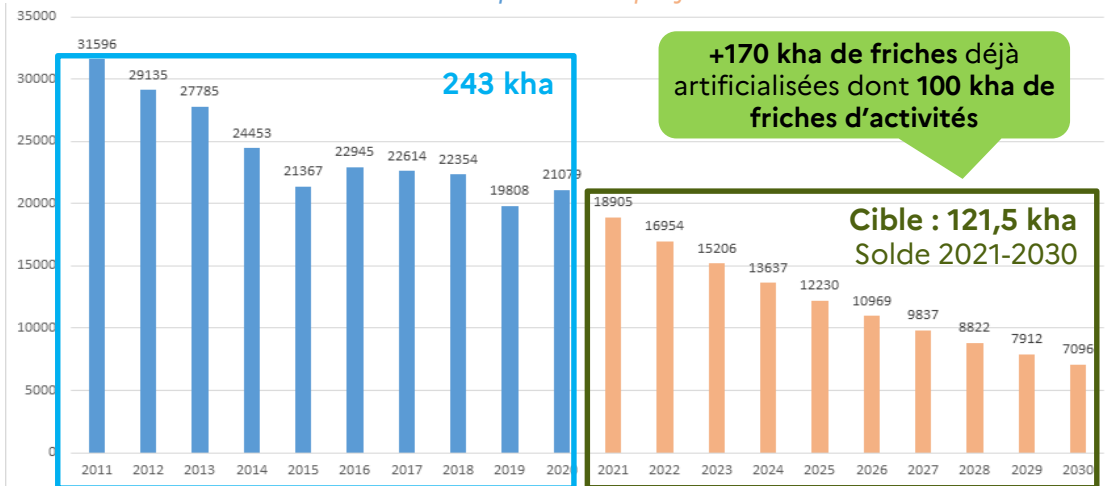
CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Création d'un Parc national pour la protection des zones humides d'ici 2030
- Après avoir atteint les 30% d'aires protégées, **atteindre 10% de « protection forte »**, notamment dans les milieux sensibles et menacés :
 - 5% en mer métropolitaine dont 5% en Méditerranée
 - 100% des herbiers de posidonie de Méditerranée
 - 50% des coraux (100% des coraux protégés)
- Des aires protégées gérées efficacement, avec **des moyens à la hauteur et équilibrés selon les enjeux**
- Une **stratégie nationale territorialisée** dans les régions, les façades maritimes et les bassins ultramarins
- Une action valorisée et **des ambitions relayées à l'international** (BBNJ, HAC...)

Atteindre le « Zéro Artificialisation Nette » en 2050

Réduire de 50% l'artificialisation sur la prochaine décennie – Objectif ZAN en 2050

Consommation ENAF (kha)
 Série de référence et projection



Consommation moyenne 2011-20 ~ 25 kha/an
un département artificialisé tous les dix ans
 68% logement – 26% activités économiques – 6% mixte ou inconnu



Consommation d'espace pour la période 2009-2021 (m²)



Maintenir le niveau d'exigence de la Loi Climat et Résilience

- En intégrant l'ensemble des usages artificialisants dans la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- En clarifiant les projets à intégrer dans le **dans le décompte national**

Préserver la nature...

En réduisant les facteurs de pression

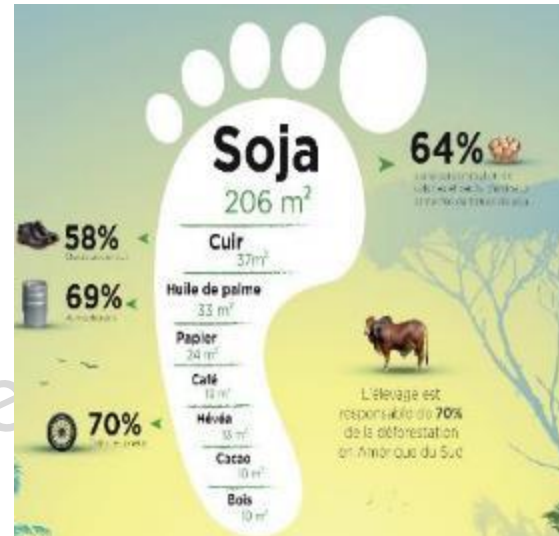
Surexploitation

Lutter contre les impacts importés, notamment les trafics

Contrôler les pratiques, accompagner les acteurs et instaurer des mesures miroir

Déforestation importée

- Responsabilité : UE = 10 % de la déforestation mondiale via sa consommation (FAO, 2016) soit environ **750 m²/habitant/an** d'empreinte forêt à risque de déforestation (WWF sur 2012-2016)
- **Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts** obligeant les entreprises à la diligence raisonnée d'où un besoin de contrôle et d'accompagnement par l'Etat
- **Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée** encourageant le travail avec les filières et la mise en place du dispositif d'alerte



Trafics internationaux

- **État des lieux :**
 - **4 M de spécimens importés/an** dans l'UE (estimation de 38 millions de spécimens 2008 et 2017)
 - 6 500 saisies en UE en 2019
 - +7% an pour le trafic illégal d'animaux sauvages
- **Convention CITES** visant à éradiquer la surexploitation commerciale des espèces animales et végétales :
 - Par l'utilisation de **permis** prouvant que les prélèvements sont légaux et compatibles avec la bonne conservation des espèces
 - Dans le cadre du **Plan d'action UE** (novembre 2022)

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Créer une taskforce dédiée au **contrôle du commerce et de l'exploitation des ressources naturelles** (Déforestation, CITES, Règlement bois, Protocole APA, Minerais de conflit, Batteries, Matières Premières Critiques, Espèces Exotiques Envahissantes...)
- **Aligner les accords commerciaux de l'UE** avec les objectifs de lutte contre l'érosion de la biodiversité et **déployer de nouvelles mesures miroirs**
- Mise en œuvre du règlement UE sur la déforestation importée en 2025
- Zéro déforestation importée dans la commande publique dès 2022
- **Prise en compte de ces impacts importés, en particulier la déforestation, dans le futur affichage environnemental**

Préserver la nature...

En réduisant les facteurs de pression

Lutte contre les pollutions

Construire une nouvelle trajectoire de réduction de l'usage et des risques liés aux produits phytopharmaceutiques

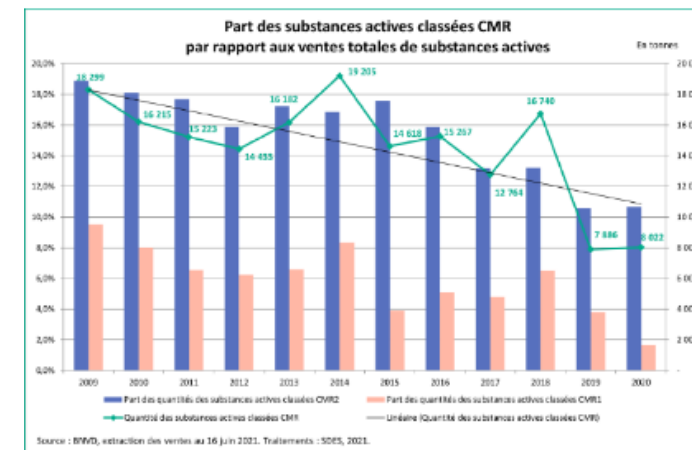
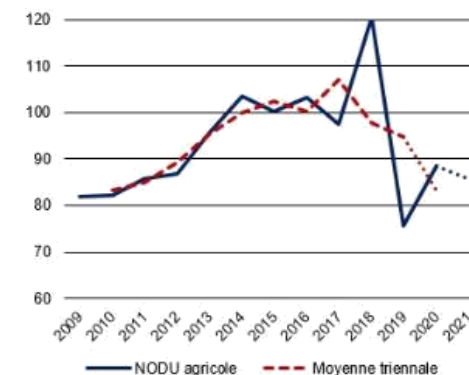
L'amorce récente d'une tendance baissière à enraciner sur le terrain

- **Objectif à l'été 2023** : une nouvelle **Stratégie nationale pour l'adaptation des techniques de protection des cultures** (Ecophyto 2030) qui s'inscrit dans l'objectif européen de réduction de 50% d'ici 2030 des usages et de l'exposition aux produits phytopharmaceutiques.
- Ce nouveau plan stratégique, plus large et qui remplacera Ecophyto 2+, s'attachera à :
 - Mettre en place une **nouvelle méthode collective** permettant de **mieux anticiper le retrait des substances actives** en communiquant sur un **calendrier partagé** des retraits de substance et en identifiant les solutions alternatives disponibles (notamment chimiques et non-chimiques)
 - Rechercher, développer et déployer des **alternatives non chimiques**, en particulier dans le domaine du désherbage
 - **Accélérer le déploiement** des innovations et des nouvelles pratiques, accompagner financièrement leur déploiement dans les exploitations
 - **Protéger la santé humaine et l'environnement**, notamment à l'échelle territoriale sur les zones et ressources les plus sensibles
 - Communiquer, accompagner et conseiller les agriculteurs, les filières et les territoires dans les **transformations à conduire**
 - Préserver les filières françaises d'une distorsion de concurrence européenne et internationale

Changer de modèle en faveur de la transition agro-écologique

- Établir un diagnostic qui dépasse le seul enjeu de protection des cultures
- Mettre en cohérence les politiques publiques, en particulier celles qui concernent la productivité agricole (stratégie des coûts faibles ou de la valorisation économique)
- Identifier les moyens à mobiliser pour des mesures structurelles et pérennes

Évolution du NODU agricole en millions d'hectare



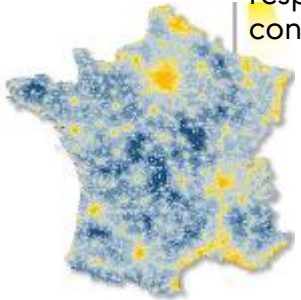
CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

➔ Publier le plan Ecophyto 2030 dès la rentrée 2023

Lutter contre les autres pollutions (lumière et plastique)

- 50% de pollution lumineuse d'ici 2030

- Impacts sur les **cycles naturels** et sur la **fragmentation** spatiale et temporelle des habitats :
 - Les pollinisateurs ont réduit de 62% les visites nocturnes dans les zones urbaines
- **Une situation et des équipements qui se dégradent :**
 - **+30% du nombre points lumineux** en 15 ans
 - **40% des luminaires ont + de 25 ans** et ne peuvent pas respecter les prescriptions techniques (directionnalité, consommation, minuteries)



85%

Du territoire subit des pressions dues à la pollution lumineuse

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Intégration de la **trame noire** dans les documents de planification territoriale d'ici 2026 (Charte PNR, SRADDET, ...)
- Mise en place d'un observatoire de la pollution lumineuse et BDD nationale sur les parcs lumineux publics

Zéro plastique en mer d'ici 2025

94%

des estomacs d'oiseaux de mer du Nord contiennent du plastique

- État des lieux :
 - 80% des plastiques proviennent des activités terrestres
 - 70% des plages sont dégradées par les plastiques
 - 91 décharges littorales présentent des risques de submersion

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- **Zéro plastique en mer d'ici 2025** et plan d'action Zéro déchet plastique en mer (2020-2025)
- **Réhabiliter 100% des décharges littorales** présentant un risque de submersion d'ici 2030
- 100% des communes littorales engagées dans une démarche « **plages sans déchets plastiques** » d'ici 2030

Préserver la nature...

En réduisant les facteurs de pression

Espèces exotiques envahissantes

Espèces exotiques envahissantes

Faire diminuer, sinon stabiliser, le nombre d'EEE

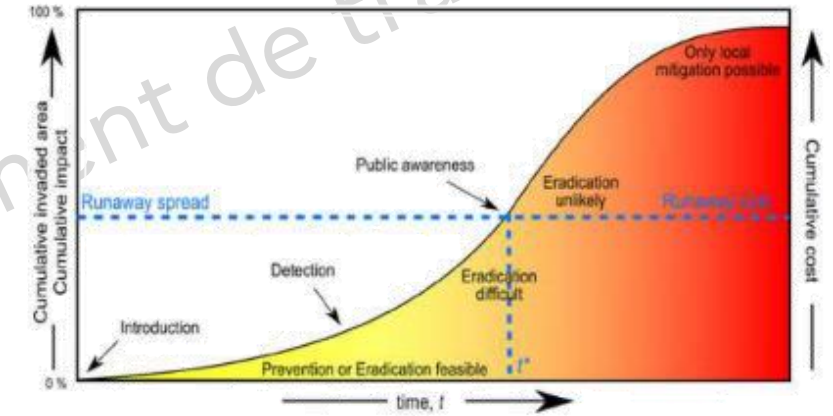
Lutter contre l'introduction de ravageurs et maladies

- Des actions nationales à renforcer

- Prévention de l'introduction à l'import (dont santé animale et des végétaux - SIVEP)
- Surveillance renforcée et action coup de poing dès la détection
- Lutte pour réduire la population et limiter les impacts lorsque l'espèce est installée (crabe bleu, fourmi de feu, frelon asiatique)



- **Frelon asiatique** : impact sur les pollinisateurs, en particulier sur les abeilles
 - Coût de destruction des nids : 3 M€/an entre 2006 et 2019. Prévision 12 M€/an si colonisation de l'ensemble du territoire accessible
- **Jacinthe d'eau** : eutrophisation, fermeture des espaces aquatiques ouverts, entrave à la navigation
 - Coût de gestion : 100 €/h travaillée.



CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- ➔ Mettre en place des **opérations de lutte**, en particulier sur EEE prioritaires ou sur les sites sensibles, avec des actions en outre-mer
 - Opérations de faucardage et d'enlèvement, ainsi que des transports vers des sites de traitement pour la flore (compostage, méthanisation)
 - **500 opérations coup de poing**
- ➔ Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de **stratégies régionales** de lutte et d'adaptation des écosystèmes
- ➔ Elaborer et mettre en place un **système d'information spécifique**, alimenté par des résultats de recherche et d'inventaires
- ➔ Définir une **stratégie de communication nationale** pour sensibiliser les acteurs concernés et promouvoir les bonnes pratiques

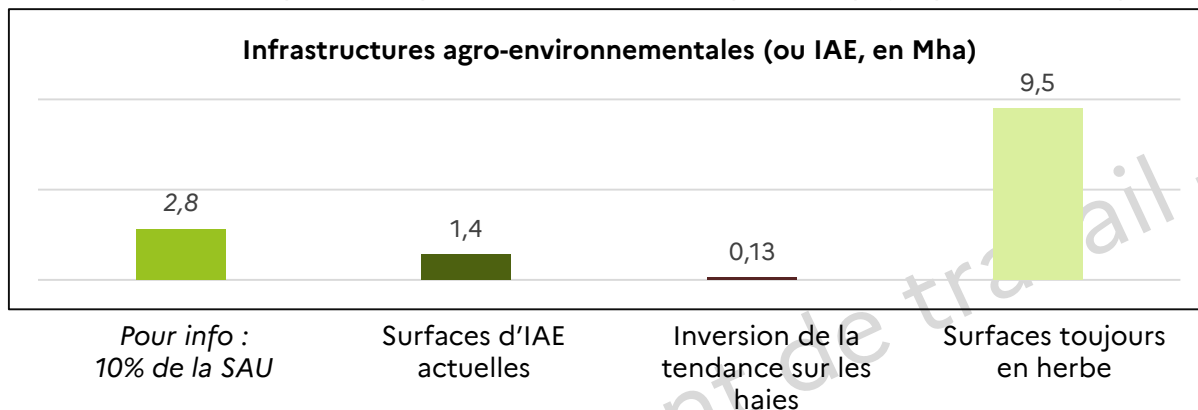
Préserver la nature...

En accompagnant les secteurs prioritaires

Agriculture

Assurer une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les pratiques et les politiques publiques agricoles

Certaines pratiques agricoles sont favorables à la biodiversité, avec des bénéfices avérés sur certaines espèces, un plus faible recours aux produits phytopharmaceutiques...



La biodiversité est favorable aux pratiques agricoles

L'adaptation et la diversification des semences, des races et des cultures permet :

- L'adaptation au changement climatique, en choisissant des variétés et races plus robustes ou moins sensibles à la sécheresse
- La résilience face aux ravageurs en cas de diversité suffisante à l'échelle des territoires et des parcelles

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

→ Agriculture biologique

- Objectif de 21% SAU bio en 2030
- Privilégier les conversions en bio et lutter contre les déconversions, en particulier dans les zones de captage prioritaire
- Soutien au bio : 73,5 M€ d'aide d'urgence et de communication en 2023 et 120 M€ pour l'atteinte des objectifs EGAlim en commande publique

→ Infrastructures agro-environnementales

- Inverser le rythme de baisse linéaire de haies (+5 000 km/an net) pour viser au moins +50 000km d'ici 2030

→ Démarrage des travaux sur les évolutions du PSN en vue de la clause de revoyure, afin de l'adapter au nouveau Pacte Vert

→ + 100 M€/an en MAEC, paiements pour services environnementaux et portage foncier des agences de l'eau

Préserver la nature...

En accompagnant les secteurs prioritaires

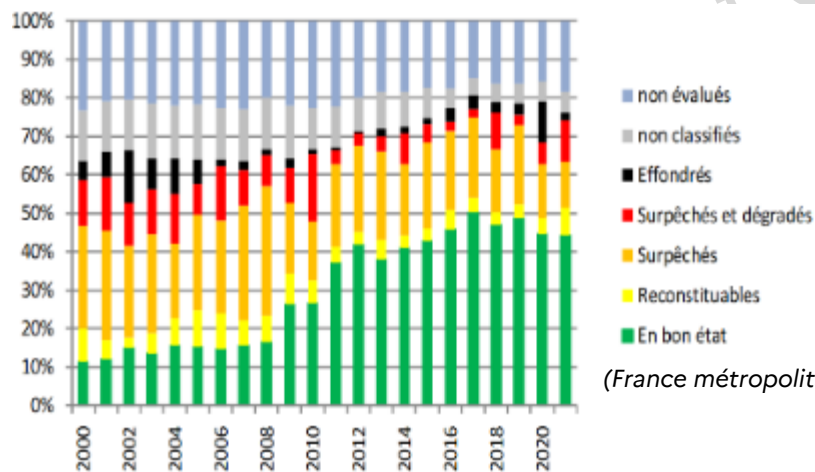
Pêche et aquaculture

Pêche

Passer à une véritable approche écosystémique pluriannuelle de la gestion des pêches

Une progression importante entre 2008 et 2017 de l'état des stocks pêchés, mais une stagnation depuis

- D'importantes améliorations, quoiqu'hétérogènes, découlant d'une combinaison de **décisions de gestion** (quotas restrictifs, mesures techniques, limitations d'effort de pêche ou de sorties, gestion professionnelle), voire de **conditions environnementales plus favorables**
- Une progression vers l'objectif UE de 100% : en 2021, 67% des débarquements évalués et classifiés sont estimés en bon état ou 'reconstituables' ; sur 117 espèces évaluées, 49 en bon état et 23 reconstituables
- L'examen doit être fait espèce par espèce mais rôle important des interactions proie-prédateur et espèce-écosystème, avec évolutions importantes dues au changement climatique à venir



(France métropolitaine)

Principaux débarquements surpêchés ou effondrés :
 Sardine (Gascogne),
 Maquereau (Atl.),
 Merlan bleu (Atl.),
 Lieu noir (Nord)

Enjeux OM

- Développement pour atteindre les objectifs de souveraineté alimentaire
- Lutte contre la pêche illégale (Guyane)
- Suivi des stocks
- Renouvellement de la flotte

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Atteindre 100% des stocks pêchés au RMD
- Soutenir et accompagner les changements de pratique :
 - Elaborer une stratégie de réduction de l'impact des méthodes de pêche sur les écosystèmes en accompagnant les professionnels (innovation, diffusion des méthodes alternatives...)
 - Mettre en œuvre des mesures miroirs effectives pour une concurrence équitable
- Continuer à améliorer les connaissances sur les écosystèmes marins
 - Collecter des données, notamment sur les stocks halieutiques, en métropole et RUP
 - Renforcer l'acquisition de connaissance pour réaliser un état des lieux du bon état de conservation des habitats et espèces protégées
 - Poursuivre la recherche sur l'impact du changement climatique sur les écosystèmes et les ressources halieutiques

Aquaculture

Un développement de l'aquaculture qui maîtrise ses impacts environnementaux

Des objectifs ambitieux de développement de l'aquaculture pour améliorer la souveraineté alimentaire sans surpêche

- Le développement de l'aquaculture peut être une des réponses au double problème de la dépendance aux importations et de la surpêche
- 43 kT de poissons et 145 kT de coquillages et crustacés produits en FR en 2020 (vs. 561 kT pour la pêche)
- La balance commerciale est négative de 6 M€
- Il importe de soutenir et d'accompagner ce développement, tout en maîtrisant les impacts et risques environnementaux associés
- Des progrès considérables réalisés sur l'alimentation, mais encore ~25% de farines et 15% d'huiles de poisson sauvage
- Une performance environnementale en amélioration, mais encore un usage important d'intrants, notamment antibiotiques, une concentration et gestion des déjections, et une consommation d'énergie et d'eau

L'aquaculture peut représenter à la fois :

- Une partie de la solution, par la capacité à encadrer et contrôler les pratiques et à réduire la pêche importée
- Une pression sur les milieux naturels (rejets, intrants, alimentation...) et les ressources halieutiques (poissons sauvages pour l'alimentation, antibiotiques, etc.)

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- ➔ La poursuite du Plan Aquaculture d'avenir (2022-2027) qui fixe des objectifs de développement durable par filières et organise leur accompagnement au regard des exigences environnementales, sanitaires et sociétales
- ➔ Développer la filière algocole
 - Tripler le tonnage de culture d'algues (objectif 1000 tonnes en 2030)
- ➔ Encadrer les pratiques d'élevage
 - Favoriser l'aquaculture d'espèces locales et encadrer le recours aux espèces absentes localement
 - Financer des projets en recherche/innovation via le FEAMPA pour le développement de techniques vertueuses (alimentation alternative, économies d'eau...)
- ➔ Valoriser les pratiques vertueuses
 - Doubler le nombre de sites d'Aquaculture multitrophique intégrée (AMTI)

3145

entreprises
aquacoles, dont
¾ conchylicoles

De 1 à 20 kg

de poisson pour
produire 1 kg de
farine / d'huile
de poisson

11 000 ETP

avec 80%
des entreprises
<5 ETP

Lutte contre la pêche illicite, non-déclarée, non-réglementée (INN)

Défendre et participer à la lutte contre la pêche INN aux niveaux national, européen et international

Un défi majeur, un problème mondial

- La pêche INN représente jusqu'à 26 millions de tonnes de poissons capturés chaque année
- Elle appauvrit les stocks de poissons, détruit les habitats marins, entraîne une distorsion de concurrence entre les pêcheurs et affaiblit les communautés côtières
- L'accord sur les subventions pêche OMC conclu en juin 2022 prévoit l'interdiction pour les Etats de verser des subventions à des navires pratiquant la pêche INN

La réglementation européenne établit un cadre dédié, mis en œuvre au niveau national

- Contrôle des importations des produits de la pêche afin de garantir qu'aucune capture illicite n'arrive sur le marché européen => mise en œuvre d'un système de certification des captures
- Coopération avec les pays tiers : mise en place d'un dialogue afin de veiller à ce qu'ils jouent un rôle actif dans la lutte contre la pêche INN
- Procédure d'identification des pays tiers non-coopérants et système de « cartons » afin de limiter les importations en provenance de ces pays
- Au niveau national, élaboration et mise en œuvre d'une politique de contrôle des activités de pêche
- Un centre opérationnel unique, le Centre national de surveillance des pêches, coordonne les moyens de contrôle en mer et au débarquement

Définition de la pêche INN

- Illicite: pêche réalisée sans autorisation, ou en violation des mesures de conservation ou de gestion, qu'elles soient nationales ou internationales
- Non déclarée: les activités n'ont pas été déclarées, ou l'ont été de manière erronée à l'Etat du pavillon du navire, à l'Etat côtier, ou à l'ORGP compétente
- Non réglementée: en dehors des mesures de conservation ou de gestion

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

→ Promouvoir la lutte contre la pêche INN au niveau européen et international

- Harmoniser les mesures de gestion, de conservation et de contrôle dans le cadre des Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)
- Promouvoir l'élaboration de schémas de contrôle dans les eaux internationales relevant de compétence des ORGP auxquelles la France et l'UE sont parties

→ Lutter contre la pêche illicite dans les eaux françaises au large de la Guyane

- Renforcer le déploiement des moyens de contrôle en mer (nautiques et aériens)

Préserver la nature...

En accompagnant les secteurs prioritaires

Energie

Accompagner le secteur de l'énergie

Développer les énergies renouvelables en préservant la biodiversité

Visualisation des catégories prévues à l'article 15 de la loi APER (IGN/CEREMA)



Ce que prévoit la loi d'Accélération de la production d'énergies renouvelables :

- Créer un Observatoire des ENR terrestres et de la biodiversité pour améliorer la connaissance des impacts potentiels (positifs et négatifs) et assurer sa diffusion
- Des « zones d'accélération » ou « prioritaires » qui ne peuvent être situées dans certains espaces protégés
- Un financement par la filière de projets liés à la biodiversité

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Rappeler aux services de l'Etat l'importance de la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les projets d'ENR à **toutes les étapes**
- Faire évoluer le **cadre stratégique de la transition énergétique** (SFEC...) pour une meilleure prise en compte de la biodiversité sur la base des études et de la connaissance
- **Soutenir l'innovation** sur la réduction et l'évitement des impacts sur la biodiversité
- Privilégier le développement des projets photovoltaïques sur des terrains à moindre enjeu ou rendant un service direct à l'activité agricole

Un impact positif majeur sur le changement climatique, cause de disparition de la biodiversité et une prise en compte aux différentes étapes des projets

PLANIFICATION :

- Pas de zones d'accélération des énergies renouvelables dans les parcs nationaux et réserves naturelles, ni dans les zones Natura 2000 chiroptères pour l'éolien terrestre (article 15 de la loi APER)
- Prise en compte des données environnementales dans les cartographies des zones potentielles et dans les débats publics (inventaires, risques d'effet...)

APPELS D'OFFRE

- Autorisations environnementales nécessaires pour être éligible (terrestre)
- Critères environnementaux de notation et fonds biodiversité abondé par les lauréats

AUTORISATION PUIS EXPLOITATION

- Evaluation environnementale
- Application de la séquence ERC – DEP le cas échéant

PROSPECTIVES

- Observatoire des énergies renouvelables terrestres et de la biodiversité, Observatoire de l'éolien en mer, GT sur les effets cumulés de l'éolien en mer
- Mise à disposition des données via un portail cartographique

Préserver la nature...

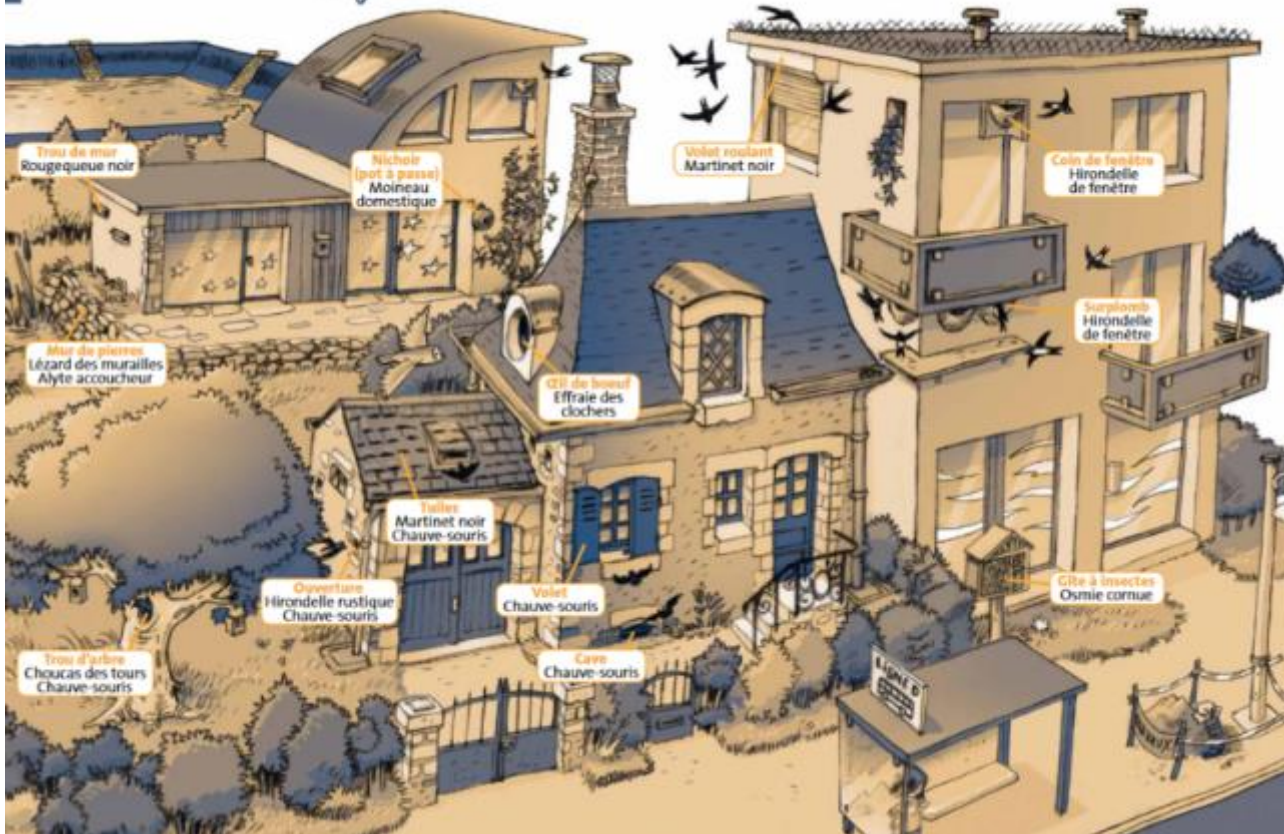
En accompagnant les secteurs prioritaires

Construction

Accompagner la filière de la construction

Construire et rénover le bâti en préservant la biodiversité

OÙ S'INSTALLE la faune ?



CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Favoriser la végétalisation des bâtiments
- Renforcer l'usage de matériaux biosourcés dans la commande publique
- Soutenir la prise en compte de la biodiversité dans le bâti, même pour les rénovations, notamment par l'intégration d'un volet « biodiversité » dans le cadre commun de référence « CAP 2030 »
- Développer la formation et les partenariats
- Valoriser les apports de l'archéologie et les sciences du patrimoine

Préserver la nature...

En accompagnant les secteurs prioritaires

Tourisme, culture et sport

Surfréquentation des espaces naturels

Des usages récréatifs plus respectueux et valorisant mieux la protection des espaces naturels

Une forte co-dépendance entre les pratiques récréatives et la biodiversité

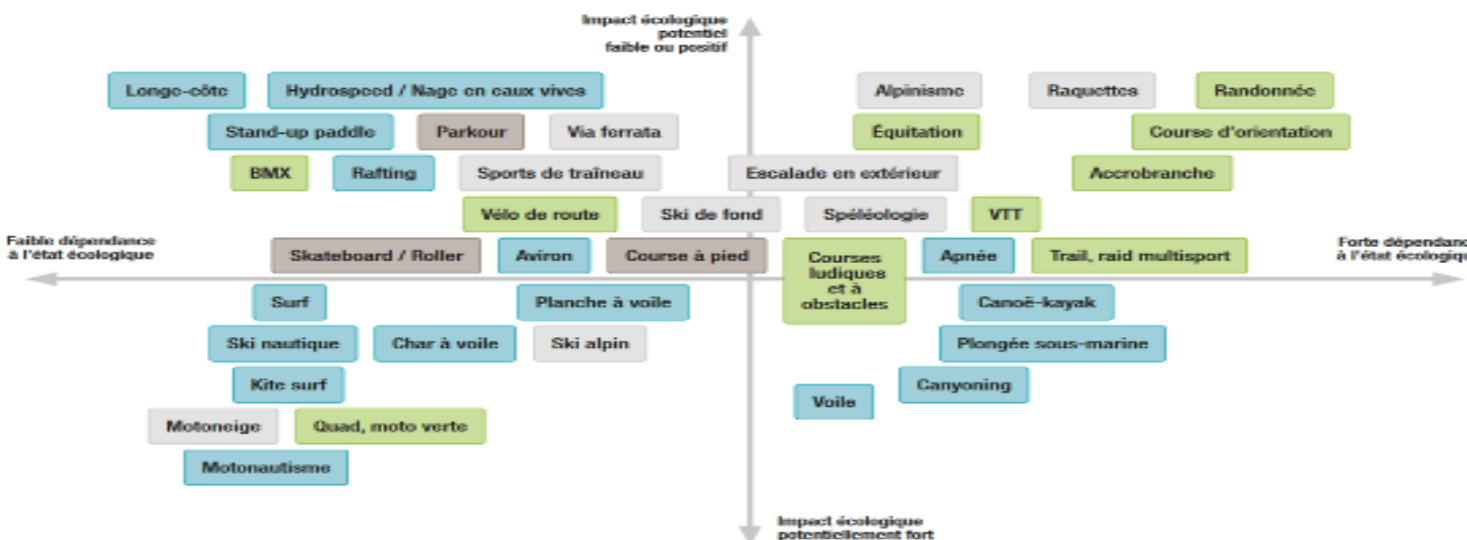
Une pression en forte croissance, d'abord en volume :

- En été, 7.000 touristes/j à Porquerolles (20 km²), 16.000/j sur la dune du Pilat...
- 10 M de visiteurs des Parcs nationaux en 2018 (+60% vs. 2011)
- Concerne tous les espaces naturels

Mais pression également accrue du fait des pratiques qui évoluent :

- Culture de plus en plus urbaine des visiteurs
- « Visites uniques » (tourisme de l'image), événements privés (dont des événements sportifs de pleine nature)

L'impact potentiel *positif* de ces pratiques récréatives pour modifier les habitudes par l'éducation est sous-estimé et encore peu étudié



CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Soutenir les projets de labellisation Grands Sites de France qui ont pour objectif de maîtriser la surfréquentation (cible : 30 sites)
- Encadrer l'impact des pratiques événementielles
- Étudier l'opportunité d'une marque « France, terres de nature », permettant d'allier tourisme, culture, patrimoine, paysages et préservation de la biodiversité
- Accroître l'engagement des fédérations de sports de nature, de chasseurs, de pêche, des opérateurs culturels et touristiques, envers la promotion de la connaissance et du respect des milieux

Restaurer la nature...

Les écosystèmes

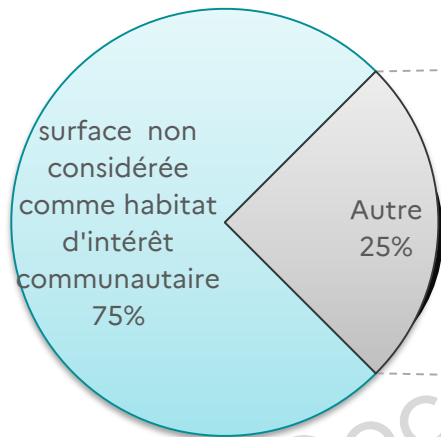
Restauration des habitats et des sols

30% des habitats dégradés doivent bénéficier de mesures de restauration

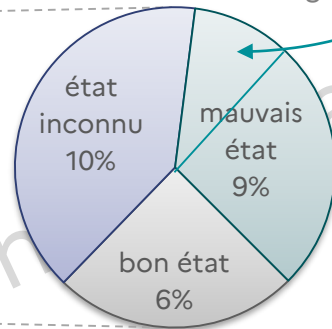
Ordre de grandeur de la situation actuelle

Sur la base des premiers travaux d'experts, en cours de stabilisation

Objectif : mesures de restauration pour 30% des HIC dégradés (soit 1,4 M ha)



Surface terrestre en France métropolitaine



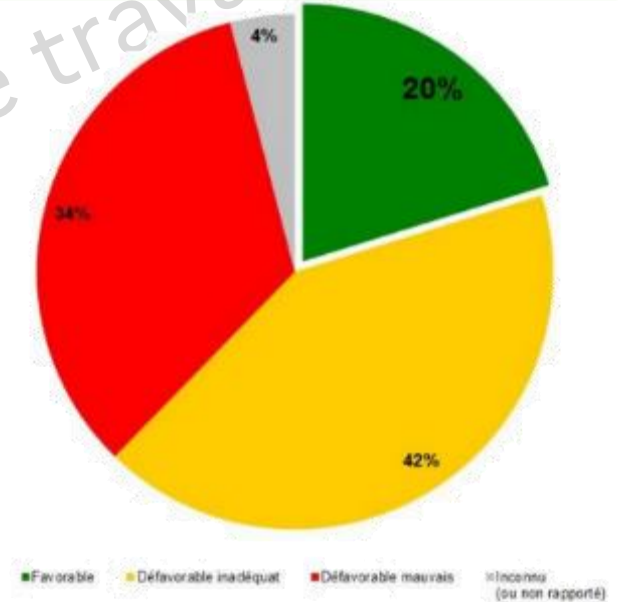
Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire (rapportage 2019)

76 %
des habitats naturels en France sont dans un état « défavorable »

1/4
des aides du Fonds Vert contribuent à la restauration des habitats

Retour sur investissement
La restauration des habitats peut réduire des coûts ultérieurs :

- Sécurisation de modèles économiques
- Préservation des services écosystémiques
- Prévention des dommages et résilience
- Création d'emploi



CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Soutenir une législation européenne ambitieuse et uniforme sur la restauration des habitats dégradés (définitions et cibles à atteindre, rapportage), et la décliner en France
- Élaborer des plans d'action dédiés à des habitats particulièrement menacés : milieux humides, sols, forêt,
- Développer les PSE forestiers
- Instaurer des plans de restauration spécifiques pour les Outre-mer

Restaurer la nature...

Les milieux humides

Les zones humides, un milieu particulièrement menacé

Acquérir, protéger et restaurer en application du Plan national Milieux Humides (2022-26)

Les zones humides en France
en quelques chiffres :

50%

des oiseaux
dépendent des
zones humides
ainsi que

30%

des espèces
végétales
remarquables
et menacées.

52

sites sont inscrits sur la liste des zones humides
d'importance internationale (label Ramsar).

Près d'une espèce de milieux
humides sur six présente un risque
de disparition à moyen terme :

21% des 14 espèces de
mammifères de milieux humides
et aquatiques sont menacées en
métropole ;

46 % des espèces de
poissons amphihalins de France
métropolitaine sont éteintes ou
menacées d'extinction.

Les principales menaces sur les zones humides :

- 1 | l'aménagement des cours d'eau (travaux de recalibrage, curage, rupture des continuités écologiques latérale ou longitudinale, endiguement...);
- 2 | les prélèvements excessifs d'eau, notamment dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement ;
- 3 | le drainage ;
- 4 | le remblai ;
- 5 | la mise en eau ;
- 6 | l'intensification ou déprise agricole ;
- 7 | la plantation de peupliers ;
- 8 | la propagation des espèces exotiques envahissantes.

Ce que prévoit le Plan national Milieux Humides...

Acquérir 8 500 ha d'ici 2026 via le Conservatoire du littoral, les conservatoires d'espaces naturels, les agences de l'eau, les collectivités...

Classer 110 000 ha sous protection forte pour doubler la surface classée

Développer une méthode « **label bas carbone** » dédiée

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

→ Restaurer 50 000 ha d'ici 2026

Restaurer la nature...

Les sols

Restaurer les sols dégradés au-delà des seules friches

Les sols fournissent des services écosystémiques

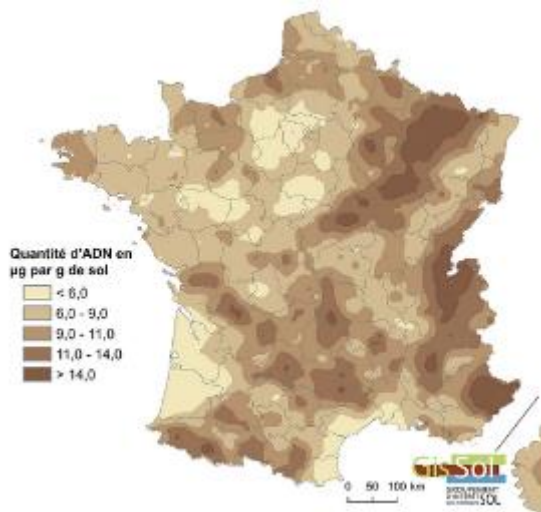
- Atténuation du changement climatique
- Régulation du cycle de l'eau
- Résilience face aux aléas extrêmes
- Production de biens alimentaires, de matériaux et de ressources génétiques

Les sols peuvent être dégradés par les activités humaines

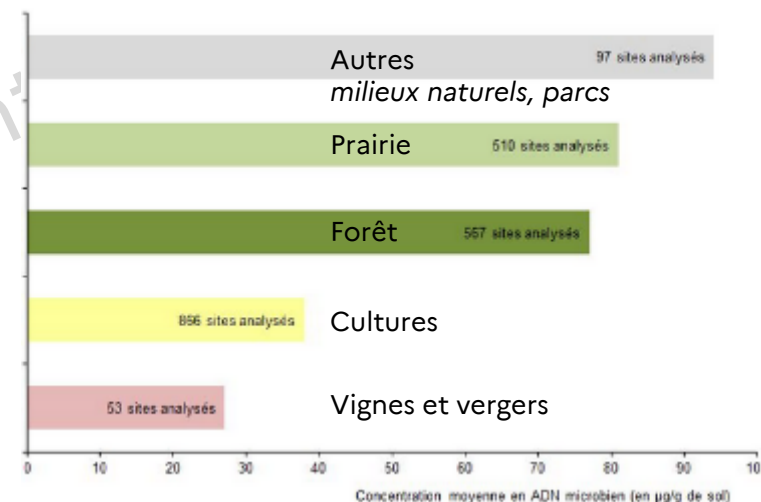
- Artificialisation
- Tassement des sols par l'utilisation de machines
- Dégradation de la biodiversité des sols en raison des pratiques agricoles, qui nuisent à leur productivité à long-terme
 - Pesticides et engrais
 - Travail du sol

Les sols doivent donc pouvoir être restaurés en tant qu'habitat

- Enjeu de la directive Sols, pour laquelle les négociations UE n'ont pas abouti à plusieurs reprises
- Enjeu d'accompagnement des agriculteurs et des forestiers, qui ne peuvent pas être aidés par le fonds Friches



Répartition géographique de la biomasse microbienne des sols de France métropolitaine (2016). Source : GIS Sols



Biomasse microbienne moyenne par type d'usage des sols (2016). Source : GIS Sols

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Défendre une position française motrice pour faire advenir une directive Sols ambitieuse puis la décliner au niveau français
- Renforcer la connaissance des sols et l'accès aux données
- Expertiser le potentiel d'un « Diagnostic santé des sols » au moment des cessions agricoles
- Mettre en place un plan interministériel pour la protection des sols forestiers

Restaurer la nature...

Les espèces menacées

Inverser le fort déclin des espèces

Elaborer 20 nouveaux PNA en faveur de la conservation d'espèces en danger

La France abrite de nombreuses espèces menacées ou endémiques dont la protection passe par des plans d'action dédiés



Une diversité d'outils mobilisables

- Améliorer la connaissance sur le statut des espèces et les menaces
- Favoriser les habitats des espèces et, le cas échéant, renforcer les populations
- Lutter contre la mortalité accidentelle (captures accidentelles en mer, collisions routières...)
- Mettre en œuvre une gestion adaptative des espèces en fonction de l'état des populations (chasse ou cueillette)

Une coordination indispensable

Les PNA sont des outils stratégiques opérationnels qui définissent les actions à mener et les acteurs pour les porter, en complément des autres politiques publiques et des outils réglementaires

L'articulation entre moyens de conservation doit être précisée afin de favoriser l'atteinte des résultats envisagés

- Bon état écologique des cétacés (DCMM)
- Assurer une gestion durable des plantes sauvages
- Inverser le déclin d'espèces menacées, dont chassables
- Animer les PNA et les PNG

Nos objectifs :

- Diviser par 10 le taux d'extinction des espèces menacées d'ici 2050
- Inverser le déclin des populations de pollinisateurs d'ici 2030

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- **Elaborer 20 nouveaux PNA**, en priorité sur les espèces menacées d'extinction et sur les espèces de flore ou les espèces ultramarines (rééquilibrage par rapport aux PNA existants)
- **Mettre en œuvre un pilotage par objectif de résultat sur tous les PNA :**
 - Stabilisation de la population (= arrêt du déclin)
 - Augmentation de la population (en précisant de combien)
 - Changement de statut UICN
- **Etendre la mise en œuvre de la gestion adaptative au-delà des espèces chassables, en particulier aux espèces faisant l'objet de cueillette commerciale**

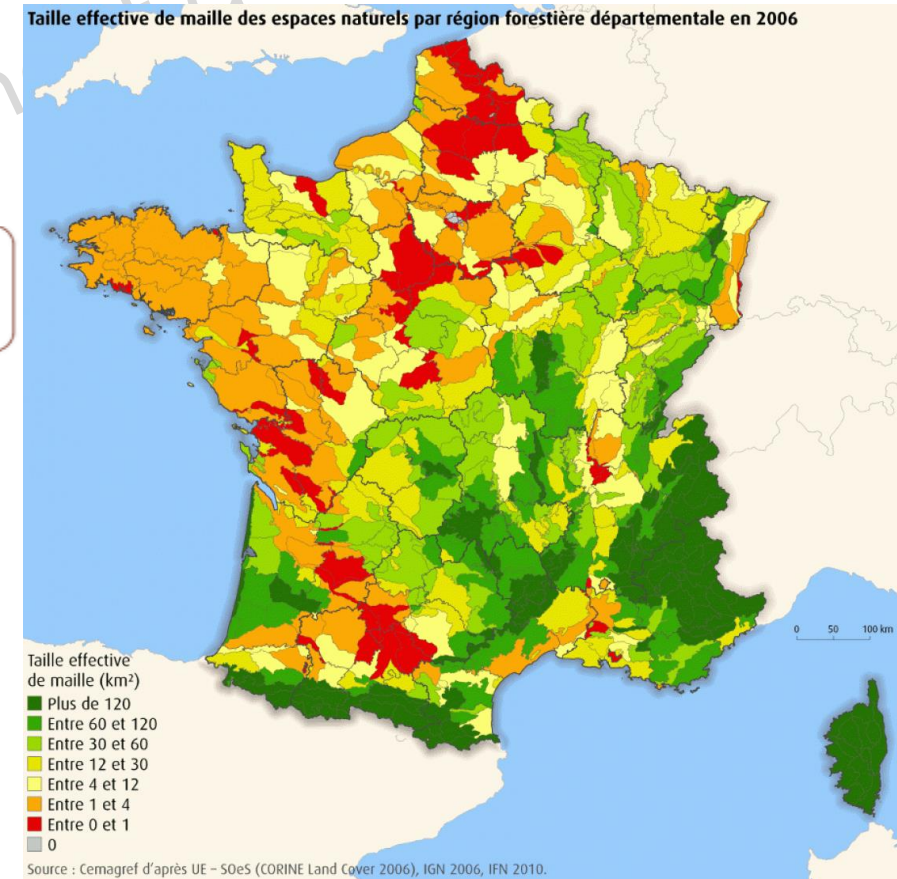
Restaurer la nature...

Les continuités écologiques

La fragmentation des habitats est reconnue par l'IPBES une des principales pressions anthropiques causant l'effondrement de la biodiversité.

Restaurer les continuités écologiques

Etablir des plans d'action régionaux de lutte contre la fragmentation et résorber 100% des points noirs prioritaires d'ici 2030



CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- ➔ Définition par chaque région des points noirs prioritaires de son territoire qui seront intégralement résorbés d'ici 2030
- ➔ Mettre en conformité les 5 000 ouvrages prioritaires identifiés sur les cours d'eau d'ici 2027
- ➔ Unifier la gestion des trames vertes, bleues et noire (désilotage)
- ➔ Accompagner les collectivités pour modifier les SRADDET

Restaurer la nature...

La nature en ville

Accompagner les collectivités dans la renaturation en ville

Renaturer les villes et permettre un accès à la nature à moins de 15 min pour chacun

51 m²

dédiés aux espaces verts
en moyenne par habitant
des 50 plus grandes villes
de France

12 m²

minimum à moins de
300m du lieu
d'habitation
préconisés par l'OMS

76 €

dédiés aux espaces verts
par habitant au sein
50 plus grandes ville
de France

160 à 455 € pour renaturer 1m² de sol artificialisé
Soit 22 à 65 ha renaturables chaque année par le Fonds Vert

Des mesures déjà arbitrées dans le Plan Eau :

- 70 projets « **Solutions fondées sur la nature** »
- 100 M€ aux collectivités pour la **renaturation** et la **désimperméabilisation** (Fonds vert)

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Identifier les **zones prioritaires pour la renaturation** par le développement de la connaissance et le partage des priorités au sein des territoires
- Réviser le plan « **Restaurer la nature en ville** » et le renforcer sur les mesures de renaturation et de désimperméabilisation
- Définir des **objectifs de renaturation urbaine** en articulation avec les objectifs de **restauration** et de **désimperméabilisation**
- Doter d'un plan « **Nature en ville** » ambitieux toutes les villes de + 20k hab
- Former, accompagner et soutenir techniquement les communes, en mobilisant les programmes territoriaux (ACV, PVD, France Ruralité...)
- Renforcer l'accompagnement financier des collectivités en ingénierie, en particulier en outre-mer

Mobiliser tous les acteurs...

L'Etat

Des services de l'Etat qui s'engagent

Une circulaire « Etat exemplaire » ambitieuse sur la biodiversité

Dès 2023...

Aucun produit phytopharmaceutique ni engrais de synthèse dans les espaces verts, forêts, voiries et promenades

Aucun achat de plastique à usage unique sur les lieux de travail et dans les événements organisés

Former les agents aux enjeux de la transition écologique, dont la biodiversité

Atteindre les objectifs d'EGAlim en restauration collective publique

2024...

Mise en place d'un **Observatoire de l'artificialisation** par l'Etat

Déploiement d'un **dispositif de labellisation des projets immobiliers** intégrant un critère sur la non artificialisation des sols

Mise en place de partenariats avec des associations pour la labélisation de l'ensemble des préfectures et sous-préfectures

2027...

Tous les agents formés

En moyenne, entre 2024 et 2027, la surface désimperméabilisée ou renaturée est supérieure à la surface artificialisée sur le patrimoine de l'Etat

Au moins 50% des **toitures** de nouveaux bâtiments ou des bâtiments de +500m² au sol sont **végétalisées** (ou produisent de l'énergie renouvelable)

Réduire de 7,5% la surface de bureau pour limiter les besoins de nouvelles constructions et d'artificialisation

2028...

Tous les **nouveaux parkings** +500m² et les existants +1 000 m² associés à des bâtiments faisant l'objet d'extensions ou de rénovations lourdes ont des dispositifs de **perméabilisation, d'infiltration et d'évaporation de l'eau**

200

DAC formés en 2023
aux enjeux de la
transition écologique,
dont la biodiversité

Mobiliser tous les acteurs...

Les entreprises

Informer les consommateurs

Analyse des labels existants les secteurs prioritaires de l'agriculture, du tourisme, du sport et de la culture et mise en place de l'affichage environnemental

SIQO et labels agricoles

Des bénéfices hétérogènes en matière de biodiversité :

- **Plus forts** pour l'Agriculture Biologique
- **Plus faibles** pour la Haute Valeur Environnementale (HVE), dont le nouveau référentiel (2022) traite notamment d'eau et de biodiversité (et permet l'obtention de l'éco-régime du PSN, comme l'AB)
- **Variables selon les filières** pour les autres SIQO, qui visent d'autres objectifs (lien au territoire)



Affichage environnemental

- Méthode disponible pour le textile et l'agro-alimentaire dès 2024
- Puis extension progressive aux autres secteurs

Labels touristiques, sportifs et culturels

Des exigences et actions hétérogènes, tels que :

- **Sensibilisation** : Information et éducation aux bonnes pratiques
- **Actions directes** : Prévention de la pollution, protection des espaces
- **Actions indirectes** : Végétalisation, soutien associatif



[Agirpourlatransition.ademe.fr](https://agirpourlatransition.ademe.fr)

Recensement et évaluation d'une centaine de labels environnementaux, intégrant les critères de biodiversité

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- **Evaluer dès 2024** les bénéfices du cahier des charges HVE en matière de biodiversité
- Cartographier, améliorer et promouvoir les meilleurs labels, notamment via la commande publique
- Mettre progressivement en place l'affichage environnemental à partir de 2024

Consolider la comptabilité écologique pour améliorer le rapportage des entreprises et valoriser les bonnes pratiques

Un cadre juridique qui encadre le rapportage d'entreprises

À l'échelle internationale et UE :

- Cible 15 du Cadre Mondial
- Directive CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive
- Règlements SFDR (devoir de vigilance) et Taxonomie

À l'échelle nationale : art. 29 de la loi Énergie-Climat

Des engagements collectifs qui facilitent les changements systémiques

- Intégration de la biodiversité aux **contrats stratégiques de filière** pour identifier des leviers d'actions dans les filières prioritaires :
 - Distribution et agro-alimentaire, chimie, construction, énergie, transports

Des initiatives qui valorisent les engagements volontaires

- Initiative **Entreprises Engagées pour la Nature** (EEN) de l'OFB : 200 entreprises adhérentes

À articuler avec d'autres initiatives :

- Affichage environnemental
- Plan Destination France (Filière tourisme et nature)
- Initiatives privées (Act4Nature)



CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

→ Accélérer le développement de la comptabilité écologique

- Produire un référentiel partagé de comptabilité écologique

→ Intégrer l'empreinte biodiversité dans la stratégie des entreprises

- Soutenir la prise en compte de la biodiversité dans les négociations internationales et à l'UE en matière de transparence et de rapportage des entreprises
- Organiser et systématiser le reporting et la communication des impacts biodiversité des portefeuilles et produits financiers

→ Valoriser les engagements volontaires favorables à la biodiversité

- Animer le programme « Entreprises engagées pour la nature » et le valoriser en particulier auprès des ETI et PME pour atteindre 300 EEN en 2025 et 5000 en 2030

Mobiliser tous les acteurs...

Les citoyens

Eduquer, former et encourager l'engagement tout au long de la vie

Relier les jeunes à la nature

Le contact à la nature favorise la propension à vouloir la préserver.
Il s'agit de constituer chez les jeunes un socle d'expériences fondatrices
en réponse à **leur éloignement** de la nature



CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Formation nationale dédiée au dispositif des aires éducatives et partenariats entre les gestionnaires d'espaces naturels et l'éducation nationale
- **10 fois plus de jeunes en service civique** en faveur de la protection de la biodiversité d'ici 2030

Eduquer, former à la biodiversité

Former massivement les dirigeants et salariés permettra de **faire évoluer significativement les modèles économiques**, en particulier dans les filières à fort impact (Agriculture et pêche, Aménagement, Tourisme...)



CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- 1 établissement sur 3 (niveaux école et collège) dispose d'une aire éducative en 2030 (terrestres, marines et fluviales)
- Mise en œuvre du rapport Abbadie/Jouzel : cycle de formation à la transition écologique de base à destination de tous les étudiants de niveau premier cycle universitaire
- Cartographie de l'offre de formation biodiversité, portail internet de présentation
- Dispositif de formation de 30 000 maires (Agence régionales de la biodiversité)

Encourager l'engagement citoyen

Créer les conditions favorables au passage à l'action du plus grand nombre par l'information, la sensibilisation, l'accès aux données, l'implication des citoyens dans les sciences participatives



CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Système d'information du grand public sur la biodiversité
- Soutien à l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) et au compteur biodiversité outre-mer
- Plan de développement des Sciences Participatives dès 2023
- Plan de sauvegarde et d'inventaire des savoirs traditionnels et vernaculaires

Mobiliser les financements privés en donnant aux citoyens les moyens d'agir en faveur de la biodiversité

Préservation de la biodiversité en propriété privée

Obligations environnementales (aires protégées, zones de protection forte) :

- Doivent s'appliquer en propriété privée

Opérations de restauration écologique (ORE) pour les écosystèmes dégradés :

- Appels à projets à destination des ONG, des collectivités, des propriétaires privés

Synergies biodiversité-climat et Label Bas-Carbone (LBC)

De nouvelles méthodes pour les écosystèmes riches en biodiversité :

- Agroforesterie, herbiers de posidonie, mangroves, tourbières

Un périmètre restreint de compensation obligatoire des émissions :

- Centrales à charbon et vols intérieurs

De potentiels conflits de soutenabilités à prendre en charge :

- La séquestration du carbone peut être contraire à la préservation de la biodiversité (intensification agricole, accroissement des prélèvements sylvicoles)



Dispositions du projet de loi Industrie Verte :

- Plan d'épargne avenir climat (23 k€/jeune)
- Sites naturels de restauration et de renaturation

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Favoriser la préservation de la biodiversité en propriété privée
- Etudier une évolution des produits d'épargne pour en faciliter la mobilisation au profit de la préservation de la biodiversité
- Faire évoluer le label bas carbone pour mieux intégrer les enjeux de biodiversité et renforcer son déploiement
- Financer des projets concrets de terrain grâce au « Loto de la biodiversité »

Mobiliser tous les acteurs...

Les collectivités

Encourager et valoriser l'engagement des collectivités

- Les collectivités locales proposent des solutions et montrent qu'il est possible d'agir. Le défi des prochaines années est de généraliser les solutions les plus efficaces, conforter la planification écologique pour la pérennité des activités humaines dans un équilibre avec la biodiversité, et accompagner les collectivités dans leurs démarches en ce sens.



L'accompagnement par l'Etat

- Planification territoriale, auprès notamment des Régions : TEN, programmes ANCT, contractualisation CRTE, inscription dans les prochaines générations des CPER
- Ingénierie : ABC, ateliers hors les murs des PNR, démarche paysagère
- Accompagnement financier : Fonds Vert en 2023, et dotations de l'Etat (DSIL, DETR)

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Intégrer la biodiversité dans les documents d'aménagement et de planification territoriale (SRADDET, SCOT, PLUi/PLU, DSF...)
- Déployer les Atlas de la biodiversité communale : identifier et partager les enjeux, faciliter leur prise en compte dans l'aménagement du territoire (cible : 100% des collectivités engagées dans une révision de leur document d'urbanisme, en priorité les intercommunalités, d'ici 2030)
- Inventer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'aménagement sobres et durables
- Poursuivre les soutiens du Fonds vert en faveur de la biodiversité, en particulier la renaturation des villes
- Valoriser les aménités rurales

Enjeux transversaux

Outre-mer

Préserver la biodiversité ultramarine

Adapter les mesures nationales en faveur de la biodiversité

- Rattraper le retard de connaissance de la biodiversité d'outre-mer par rapport à celle de métropole (mise à jour des inventaires de biodiversité), sur sa sensibilité aux changements climatiques et mettre en place des programmes de recherche ;
- Développer des indicateurs de suivi de la biodiversité ultramarine et faire figurer, parmi les indicateurs-clés, des indicateurs dédiés aux enjeux ultramarins sur les espèces exotiques envahissantes et le changement climatique ;
- Lutter contre les dépôts sauvages en abaissant le seuil d'intervention ;
- Accompagner les territoires ultra-marins dans la mise en œuvre du plan stratégique national de la politique agricole commune 2023 en ce qui concerne l'expérimentation de systèmes de production favorables à la biodiversité. Ces territoires devant faire face à de forts enjeux environnementaux et sociétaux (cultures, chlordécone, traitements).
- Lutte contre l'orpaillage illégal : poursuite du dispositif Harpie, diminution significative des sites d'orpaillage illégal, travail diplomatique avec les pays voisins pour endiguer l'orpaillage illégal en provenance du Brésil et Suriname.

Mettre en valeur la biodiversité d'outre-mer

- Faire figurer la mesure de préservation des coraux et écosystèmes associés dans la liste des 12 mesures phare de la SNB en faisant du déclin des mangroves et du corail une cause nationale ;
- Dédier un axe de communication à l'outre-mer ;
- Mettre en place des programmes de préservation participatifs et éducatifs

80 %

De la biodiversité nationale en Outre-mer sur 22% du territoire national

4 %

Des financements des politiques de biodiversité pour les territoires d'outre-mer

10 %

Des récifs coralliens de la planète en Outre-mer

3450

Plantes vasculaires et 380 vertébrés endémiques en Outre-mer

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Adopter une trajectoire de rattrapage des moyens de la biodiversité d'outre-mer
- Accélérer l'élaboration de dispositifs de labellisation bas carbone adaptés à l'outre-mer

Enjeux transversaux

Connaissance

Collecter, analyser, diffuser la connaissance

Compléter la connaissance sur la biodiversité au sein de systèmes d'information solides et durables

Les enjeux :

Acquérir les connaissances

- Prioriser les recherches dans les domaines peu connus : santé des sols, grands fonds marins, outre-mer
- Conforter le rôle de laboratoire des aires protégées
- Adopter des méthodes de recherche-action interdisciplinaires et inclusives

Diffuser les connaissances

- Généraliser et harmoniser les Atlas de biodiversité communale (ABC)
- Identifier les systèmes d'information dédiés à la connaissance de la biodiversité (dont agricole) puis les intégrer à une base de données commune consolidant les informations

Utiliser les connaissances

- Identifier les zones à protéger, à renaturer, à restaurer...
- Poursuivre les travaux d'évaluation des services écosystémiques
- Développer et/ou utiliser des observatoires sectoriels : fonds marins, éolien en mer ou terrestre, agroécosystèmes, tourisme

L'INPN EN CHIFFRES



Améliorer l'accès aux données pour favoriser les services numériques publics et privés

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Conforter et tenir à jour un système d'information avec des données sur la biodiversité en libre accès
- Soutenir la recherche sur la biodiversité
- Conforter les réseaux de surveillance de la biodiversité
- Conforter le rôle des aires protégées dans la connaissance de la biodiversité
- Consolider les systèmes d'information sur la biodiversité des milieux agricoles
- Valoriser la connaissance de la biodiversité auprès de l'ensemble de la

Enjeux transversaux

Redevabilité

Organiser la redevabilité de tous les acteurs pour atteindre les cibles de la SNB et de l'accord de Kunming-Montréal

COP 15
Kunming-Montréal

SNB

Fiches-mesures
thématiques

Opérationnalité

- La biodiversité est un bien commun et nécessite un engagement collectif, ambitieux et cohérent
- L'atteinte des objectifs SNB dépend de l'ambition et de la mise en œuvre de stratégies sectorielles (Ecophyto, SNDI...)

La redevabilité sur l'atteinte des objectifs fixés collectivement est essentielle pour :

- s'assurer de l'engagement et de l'avancement de tous, condition de réussite
- identifier les éventuels blocages sectoriels et les lever

Exemples

Cible 3 COP15 Kunming-Montréal :

« Protéger d'ici 2030, au moins 30 % des terres et des mers »

Cible SNB :

« D'ici 2030, 30% du territoire protégé, dont 1/3 sous protection forte »

Fiche-mesure SNB :

Administrations pilotes et contributrices
Milieux et pressions Ipbes auxquels s'applique la mesure
Description des actions pour réaliser cet objectif
Indicateurs et cibles, jalons, calendrier

CE QUE PRÉVOIT LA SNB :

- Mettre en place un système d'information permettant le renseignement et le partage des indicateurs de la SNB
- Assurer la supervision de la stratégie par le Secrétariat général à la planification écologique après compilation et analyse régulière de l'état d'avancement des actions et des indicateurs par l'Office Français pour la biodiversité
- Rendre compte par la FR des progrès accomplis dans l'atteinte des cibles de Kunming-Montréal devant la Conférence des Parties
- Rendre compte de la mise en œuvre de la SNB devant le Conseil de Planification Ecologique et la Comité national de la biodiversité



PREMIÈRE MINISTRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
à la planification écologique